

Motion

adoptée à l'unanimité

Session plénière du 21 septembre 2026

Handicap : l'État doit tenir ses engagements

La récente conférence nationale consacrée au handicap, la 7^e depuis la création de ce rendez-vous, à une nouvelle fois été présentée par le Gouvernement comme une étape importante de la politique nationale en faveur des personnes en situation de handicap. À chaque édition, de nombreuses annonces sont faites et de nouveaux engagements sont pris. Cette année encore, plusieurs mesures annoncées vont dans le bon sens. Mais une question demeure : combien de ces engagements seront réellement mis en œuvre ?

Car, conférence après conférence, les annonces se succèdent sans que les engagements précédemment pris soient tous concrétisés. Alors que le quinquennat approche de son terme, il est difficile de comprendre comment le Gouvernement pourra répondre à l'ensemble de ces nouvelles promesses, quand certaines de celles formulées lors des précédentes conférences restent encore sans réponse concrète.

Sur le terrain, les personnes en situation de handicap et leurs proches continuent de rencontrer d'importantes difficultés d'accès aux droits, aux soins, à l'emploi, au logement et à l'accompagnement. La lutte contre la précarité reste insuffisante, tandis que l'accessibilité, pourtant inscrite dans la loi, demeure trop souvent une obligation sans contrôle ni sanction effective.

Après des années d'annonces, l'État doit désormais passer des engagements aux actes. Le handicap ne peut pas être traité au gré des échéances politiques. Les personnes en situation de handicap et leurs familles ont besoin de réponses concrètes, financées et durables, et non de nouvelles promesses qui risquent de rester sans lendemain.

Le Conseil départemental de la Nièvre demande donc à l'État :

- de mettre pleinement en œuvre les engagements pris lors des précédentes conférences nationales consacrées au handicap ;
- de donner aux mesures annoncées les moyens humains et financiers nécessaires à leur réalisation effective ;
- de garantir pleinement le droit à compensation et de renforcer la lutte contre la précarité des personnes en situation de handicap ;
- de mieux répondre aux enjeux d'accès au logement, aux soins, à l'emploi et à l'accompagnement ;
- de faire du handicap une priorité durable de l'action publique et de garantir la continuité des engagements de l'État au-delà de la fin du quinquennat et de la période électorale.